RAPPORTS

Direction de la Mer de la Martinique

Service du développement des activités maritimes

Les ports de pêche en Martinique

État des lieux

Tome 2 - ports territoriaux



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	11/01/17	
2	10/05/17	
3	29/05/17	

Affaire suivie par

Matthieu JOUSSEAUME - Service du développement des activités maritimes
Tél. : 0596 60 79 76 / Fax : 0596 60 79 80
Courriel: matthieu.jousseaume@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteurs

Matthieu JOUSSEAUME, chargé de mission « acquisition de données et planification » Thomas ROSTAING, chef du service du développement des activités maritimes

Re-lecteurs

Thomas ROSTAING, chef du service du développement des activités maritimes Michel PELTIER, Directeur de la Mer

SOMMAIRE

- DEFINITIONS ET ACRONYMES	5
- LES AMÉNAGEMENTS PORTUAIRES D'INTÉRÊT TERRITORIAL (APIT)	7
1.1 - L'APIT de Fond Lahayé - Schoelcher	8
1.2 - L'APIT de l'Anse Dufour	16
1.3 - L'APIT de Basse Pointe	20
1.4 - L'APIT de Canal Cocotte - Ducos	24
1.5 - L'APIT de Marigot	29
1.6 - L'APIT de la Duprey – Le Marin	35
1.7 - L'APIT de la Charmeuse – Le Prêcheur	43
1.8 - L'APIT de Poirier – Rivière Pilote	49
1.9 - L'APIT du Robert	56
1.10 - L'APIT de Saint-Pierre	63
1.11 - L'APIT du bourg de Sainte Anne	67
1.12 - L'APIT de Cap Chevalier – Sainte Anne	72
1.13 - L'APIT de Trois-Rivières – Sainte Luce	78
1.14 - L'APIT de Sainte Marie	84
1.15 - L'APIT de Tartane et point de vente de la Crique – Trinité	88
- LES AUTRES SITES DE DÉBARQUEMENT ÉQUIPÉS	96
1.1 - Bellefontaine	96
1.2 - Le bourg des Anses d'Arlet	101
1.3 - La Cherry – Le Diamant	106
1.4 - Dostaly – Le François	109
1.5 - Grande anse – Anses d'Arlet	115
1.6 - L'Anse à l'Âne – Les Trois Îlets	118

- DEFINITIONS ET ACRONYMES

AIPPP: Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaire : L'autorité investie du pouvoir de police portuaire exerce la police du plan d'eau qui comprend notamment l'organisation des entrées, sorties et mouvements des navires, bateaux ou autres engins flottants. Elle exerce la police des marchandises dangereuses. Elle contribue au recueil, à la transmission et à la diffusion de l'information nautique (L. 5331-8 du code des transports)

AOT: Autorisation d'occupation temporaire

AP: Autorité Portuaire : l'autorité portuaire exerce la police de l'exploitation du port, qui comprend notamment l'attribution des postes à quai et l'occupation des terre-pleins. Elle exerce la police de la conservation du domaine public du port (L. 5331-7 du code des transports)

APID: Aménagement portuaire d'Intérêt départemental

APIT: Aménagement portuaire d'Intérêt territorial

CRPMEM: Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

CSN: Centre de Sécurité des Navires

CT: Collectivité Territoriale

CTM: Collectivité Territoriale de la Martinique

DM: Direction de la Mer

DPM: Domaine Public Maritime

GPMLM: Grand Port Maritime de La Martinique

IP: Installation Portuaire

PPT: Port de Pêche Territorial

Les aménagements portuaires d'intérêt territorial (APIT)

Bien que « créés » par délibération du Conseil général en date du 28 juin 1995, les 16 APIT n'ont aucune existence juridique en tant que ports dans la mesure où cette volonté du CG n'a jamais été entérinée par :

- un arrêté préfectoral créant ces ports sur proposition de la collectivité intéressée, et transférant les dépendances du domaine public correspondant (art. L5314-8 et L5314-9 du Code des transports)
- une délibération de la collectivité portant délimitation du port (art. R5311-1 du Code des transports) ;
- la mise en place d'un conseil portuaire.

Il s'agit plutôt de sites de débarquement dont l'équipement et la maintenance est assuré conjointement par les communes et la CTM selon les modalités suivantes : la CTM n'exécute que les structures légères telles que la voirie et les réseaux divers, les cales de halage, ou encore les abris et les étals de vente. Les investissements dans les travaux de protection maritime, l'installation de chambres froides ou de machines à glace, ainsi que les appontements lourds, restent à la charge des communes.

Sur les APIT et le « port » de Taupinière, les AOT dans la zone des 50 pas sont délivrés par l'État, ou les communes lorsque la gestion des 50 pas leur a été confiée par convention. Pour installer des équipements (ex: machine à glace), l'ex-Conseil général sollicitait ainsi une AOT à l'État. Il confiait ensuite l'équipement en gestion à la commune, qui pouvait alors le mettre à disposition de la Coopémar.

1.1 - L'APIT de Fond Lahayé - Schoelcher



DOMANIALITE

 $extbf{DPM}$ « $extbf{mouillé}$ » : géré par la direction de la Mer $exttt{}$ AOT délivrée : arrêté du 9 juin 2010 pour l'appontement flottant

ACTIVITE:

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 23 (DM 2015) ; une vingtaine (DM 2017 terrain)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 39,5 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : 1 ponton flottant pas optimal ; manque d'espace communal sur la rive nord, 1 point WC sanitaires, 1 cale de mise à l'eau (ne convient pas)





Conditions de travail et de vie :

16 abris en mauvais état (nombre insuffisant)



Halle de ramendage : non

Avitaillement :

- glace : oui, de 2009 capacité : 1t/jour en fonctionnement (au 16/03/2017) : oui





propriétaire du silo à glace: commune exploitant du silo à glace: association des pêcheurs N.B.: pas de convention (gestion de fait)

en fonctionnement : non (moteur à remplacer, mais modèle non disponible sur le territoire) système : libre-service - glace à 5€ pour les pêcheurs

matériel de pêche : noncarburant détaxé : non

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : oui, en bon état

– étals de vente aux normes sanitaires : 2 tables à présentation du poisson, 2 tables de découpe, 2 bacs inox, équipements en bon état, une machine à glace en panne => mauvais dimensionnement, ne permet d'alimenter qu'une seule table jusqu'à midi seulement (chaleur).

La structure du point de vente est à revoir : toiture assez basse, « ça chauffe en fin de matinée »







Manque de parking clients

- engins de levage (potences) : non
- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux e cale, des huiles usagées, etc.) : non
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Le point de vente à besoin de rénovation : demande d'un point de vente fermé qui ne prenne pas la poussière et les déchets, mieux pour l'hygiène.

Il faudrait un point WC sanitaire au niveau du point de vente.

Créer une halle de ramendage ; faire de vrais abris de pêche plus grands.

APIT souhaité pour une meilleure organisation de l'activité.

Dans le bourg de Fond Lahayé, prolonger les tôles verticales pour limiter l'action des embruns sur les installations.

Une balance pour peser pendant le treuillage du bras de levée permettrait un meilleur suivi des pêches.

Ponton flottant pas optimal: en faire un en dur avec des abris le long.

1.2 - L'APIT de l'Anse Dufour

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 13 (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 85 (DM 2015) ; une dizaine de pêcheurs à Anse Dufour (DM 2017 terrain)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 50,2 tonnes pour toute la commune (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures: abris et local sanitaires







Conditions de travail et de vie :

Abris en bon état





Halle de ramendage : non

Avitaillement :

- glace: non

- matériel de pêche : non

– carburant détaxé : avitaillement à Fort-de-France

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non

- étals de vente aux normes sanitaires : non

- engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux e cale, des huiles usagées, etc.) : non
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvélables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Problème d'accès aux abris de pêcheurs et présence d'annexes en haute saison touristique ; « serviettes de plage partout au pied des abris ».

- « Pas assez de contrôle sur les autres professionnels de la mer » (braconnage et ouverture des casiers).
- « Les plongeurs ouvrent les casiers ».

N.B.: limites et ouvertures des cantonnements mal connues. Parc marin non connu

1.3 - L'APIT de Basse Pointe

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 8 (DM 2014 terrain)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 8 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures: aucune



Conditions de travail et de vie :



Halle de ramendage : non

Avitaillement :

- glace : non

- matériel de pêche : non

– carburant détaxé : non

Autres services : non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non

- étals de vente aux normes sanitaires : non

- engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : non
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

1.4 - L'APIT de Canal Cocotte - Ducos

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 16 (DM 2015)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 24,4 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : petits pontons « artisanaux », 6 abris, 1 table de découpe sous carbet, 1 cale de halage (association des plaisanciers), 1 machine à glace





Conditions de travail et de vie :

6 abris en état correct



Halle de ramendage : non

Avitaillement :

- glace : oui capacité : inconnue en fonctionnement (au 15/02/2017) : oui

propriétaire du silo à glace : commune exploitant du silo à glace : MaxiPêche

système : à pièces



matériel de pêche : noncarburant détaxé : non

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non

- étals de vente aux normes sanitaires : non, 1 table de découpe sous carbet



- engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.): non
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

- clôturer les abris pour éviter les intrusions
- éclairage du site

1.5 - L'APIT de Marigot

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées :

ACTIVITE:

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 6 pêcheurs (DM 2017 terrain) ; 4 (DM 2015)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 4 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : Halle de vente, 2 cales de halage fonctionnelles, appontement en mauvais état, digue (port-abri), abris en béton et sanitaires





Conditions de travail et de vie : 10 abris en bon état (certains pêcheurs en ont 2) mais présence de rats



DM/SDAM - Ports 2017

Halle de ramendage : non

Avitaillement :



- glace : non, en panne depuis 2 ans (Sainte Marie comme site de dépannage, sinon au Marin)



- matériel de pêche : non

- carburant détaxé : non, fait à Sainte-Marie

Autres services : non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non, utilisation de congélateurs
 étals de vente aux normes sanitaires : oui, à rabaisser (à carreaux), eau et électricité





– engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

 collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.): non, demande faite à la municipalité pour conteneur tout venant; rien

pour les huiles usagées



- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Machine à glace en priorité
Chambre froide en priorité
Demande faite à la municipalité pour conteneur tout venant
Rien pour les huiles usagées
Etals de vente à rabaisser (à carreaux), eau et électricité
Appontement en mauvais état

1.6 - L'APIT de la Duprey – Le Marin

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 38 (DM 2015)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 53,6 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : Abris, 1 cale de halage, 1 cale de mise à l'eau, 2 infrastructures de vente, 1 bloc sanitaires dégradé, 1 ponton en bois vers l'îlet











Conditions de travail et de vie :

10 abris et sanitaires en mauvais état







Halle de ramendage : non

Avitaillement:

- glace : oui, au port de pêche du Marin

- matériel de pêche : non

- carburant détaxé : oui, au Marin

Autres services : non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non, utilisation de congélateurs personnels



- étals de vente aux normes sanitaires : non, 2 étals de vente et de découpe dégradés





– engins de levage (potences) : non– équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

 collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.): non, juste 1 conteneur tout venant



Rien pour les huiles usagées

- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

1.7 - L'APIT de la Charmeuse - Le Prêcheur

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 24 (DM 2015)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 35,9 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : 1 appontement territorial, 1 ponton flottant, enrochements, mise à l'eau fonctionnelle avec tapis sur sable, autre mise à l'eau à Four à chaux (mais non fonctionnelle car une marche est apparue suite à un cyclone), + équipements de prise en charge des débarquements aux Abymes.













Conditions de travail et de vie :

Pas d'abris à Charmeuse. Quelques abris en tôle aux Abymes

Halle de ramendage : non

Avitaillement :

– glace : non, la glace est achetée à Case-Pilote, et stockée en chambre froide. Changement de la machine à glace en cours, demander documentation à M. Jean-Guy Gabriel.

- matériel de pêche : non

– carburant détaxé : non, l'essence est achetée à Saint-Pierre, les marins s'organisent en covoiturage et stockent l'essence

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : oui



- étals de vente aux normes sanitaires : « artisanaux », 2 projets de points de vente, avec glace et chambre froide aux Abymes.



– engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : non Rien pour les huiles usagées
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Ex-projet d'aménagement d'une mise à l'eau avec places pour les bateaux et halle de ramendage (demander documentation à JGG).

Aux Abymes, volonté d'APIT depuis 1 ans, la CTM a été relancée (fonds d'un sénateur, part de la commune OK; c'est la part CTM qui freine).

2 projets de points de vente, avec glace et chambre froide aux Abymes.

1.8 - L'APIT de Poirier - Rivière Pilote

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 14 (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 29 (DM 2015)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 44,7 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures: Appontements, abris, cale de mise à l'eau, infrastructures de vente, terre-pleins





Conditions de travail et de vie :

14 abris neufs tous occupés



DM/SDAM – Ports 2017



Halle de ramendage : oui, espace devant chaque abri





Avitaillement:

- glace : non Pêcheurs s'avitaillent au Marin et à Taupinière

- matériel de pêche : non

– carburant détaxé : non

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non

étals de vente aux normes sanitaires : oui
 Les points de vente sont répartis sur 3 sites : marché de Rivière-Pilote ; bord de route à Poirier ; sur les pontons en débarquement direct au niveau de l'APID.



- engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

 collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : oui, bacs de tri et poubelles tout venant





Rien pour les huiles usagées

- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvélables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs

Pas de problème particulier Souhait d'une machine glace

1.9 - L'APIT du Robert

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 22 (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 88 (DM 2015)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 128,4 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures: Ponton, cale de mise à l'eau

Conditions de travail et de vie :

Conflit plaisanciers/pêcheurs pour l'utilisation du ponton et de la cale de mise à l'eau Une trentaine d'abris avec fortes dégradations par le termitage.





Halle de ramendage : non

Avitaillement:

- glace : oui capacité : 2t/jour en fonctionnement (au 27/04/2017) : non

propriétaire du silo à glace : commune exploitant du silo à glace : commune en régie

système : jetons



 matériel de pêche : oui, vente de carburant (1 pompe) et d'huiles moteur + quelques produits pour le nautisme



- carburant détaxé : oui, 1 pompe MaxiPêche



Autres services : non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non

– étals de vente aux normes sanitaires : oui, en fonctionnement et bien utilisés, surtout les mardi et vendredi matins. Besoin seulement de nouvelles planches de découpe.







- engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : non, rien pour les huiles usagées
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Besoin seulement de nouvelles planches de découpe au point de vente Rénovation des abris

1.10 - L'APIT de Saint-Pierre

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 26 (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 25 (DM 2015)

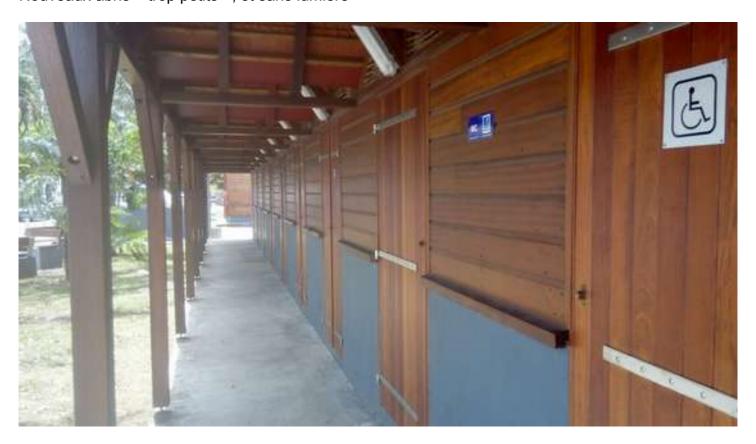
Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 67,9 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures: abris, halle de ramendage et point de vente

Conditions de travail et de vie : la majorité des pêcheurs est au nord, du côté de l'APIT, mais d'autres débarquent plus au sud, au quartier du mouillage

Nouveaux abris « trop petits », et sans lumière



Halle de ramendage : oui, mais sous-dimensionnée



Avitaillement:

– glace : oui, mais hors service capacité : 2t/jour en fonctionnement (au 04/04/2017) : non
 Machine à glace hors service depuis 4 ans pour simple problème de compteur électrique.
 propriétaire du silo à glace : commune exploitant du silo à glace : commune en régie

système : carte prépayée



- matériel de pêche : non

– carburant détaxé : non

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non, mais prévue

 étals de vente aux normes sanitaires : présence de 2 supports inox de vente et de planches de découpe un peu utilisés. Etals sous-dimensionnés



- engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : non
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non

- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Machine à glace en priorité

1.11 - L'APIT du bourg de Sainte Anne

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 11 (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 50 (DM 2015) ; environ 10 pêcheurs au bourg de Sainte Anne (DM 2017 terrain)

Volumes débarqués en 2011 (estimation): 76,2 tonnes (DM 2011) pour toute la commune

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : abris, sanitaires, halle de ramendage, 2 mises à l'eau (difficiles à marée basse), 2 pontons (1 se tord, l'autre se dégrade = les planches font des échardes), toilettes hors service, 2 douches sans porte



Conditions de travail et de vie :

Suffisamment d'abris en état moyen, entretien des murs en bois à prévoir sur le premier lot, pas d'électricité





Halle de ramendage : oui



Avitaillement:

- glace : non, la machine à glace de Cap Chevalier est hors service, la glace est faite au Marin

- matériel de pêche : non

- carburant détaxé : non, l'essence est faite au Marin

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non

- étals de vente aux normes sanitaires : vente sur le marché, ou sur place si petits poissons
- engins de levage (potences) : non
- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.): non, pas de poubelles, et besoin de bacs de récupération des huiles
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non

- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvélables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Pas d'extincteurs

Besoin de bacs de récupération des huiles

Besoin d'une table de découpe ; les planches sont HS

Problème de sécurité au marché, parfois occupé par des jeunes qui refusent de partir et empêchent la vente (fermeture demandée avec des grilles pour pallier ce problème)

Pas de point d'eau pour nettoyer les navires

1.12 - L'APIT de Cap Chevalier - Sainte Anne

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 11 (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 50 (DM 2015) ; environ 18 pêcheurs à Cap Chevalier (DM 2017 terrain)

Volumes débarqués en 2011 (estimation): 76,2 tonnes (DM 2011) pour toute la commune

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : abris, 2 cales de mise à l'eau (1 de chaque côté), tables de découpe, sanitaires, ponton (problèmes sur le ponton : vis du milieu ; gaine de protection du bout à refixer)







DM/SDAM - Ports 2017

Conditions de travail et de vie :

18 abris en bon état, branchement électrique seulement en place Halle de ramendage : oui, mais tôles trouées

Avitaillement:

 glace : non, machine à glace en panne depuis 3 ans, donc la glace est faite au Marin (mais obligation d'attendre qu'elle se recharge après le remplissage des gros navires du Marin)



- matériel de pêche : non

 carburant détaxé : non, station essence hors service depuis 6 mois ; essence faite au port du Marin mais difficulté d'accès et longue distance (1 poste supprimé)

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

chambre froide : non (chacun pose son grand congélateur)



 – étals de vente aux normes sanitaires : table de vente OK avec robinet (vente au bourg ou dans les quartiers, mais essentiellement sur place)



DM/SDAM - Ports 2017

- engins de levage (potences) : non
- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.): 1 bac à huile mais pas fonctionnel; pas de conteneur de tri des déchets (poubelles simples) (conteneurs de tri pour les restaurants)
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Sur le ponton : vis du milieu ; gaine de protection du bout à refixer

1 bac à huile mais pas fonctionnel

Pas de contener de tri des déchets (poubelles simples) (conteners de tri pour les restaurants)

Essence faite au port du Marin mais difficulté d'accès et longue distance (1 poste supprimé)

1.13 - L'APIT de Trois-Rivières - Sainte Luce

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : oui

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 13 (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 53 (DM 2015) ; 24 pêcheurs à Trois Rivières

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 56,8 tonnes (DM 2011) pour toute la commune

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : abris, terre-plein, tables de découpe, machine à glace

Conditions de travail et de vie :

Actuellement, abris en béton en mauvais état





18 abris en épi pour les bateaux dans le projet

Halle de ramendage : pas spécifiquement

Avitaillement :

- glace : oui capacité : 2t/jour en fonctionnement (au 24/04/2017) : oui



propriétaire du silo à glace : commune exploitant du silo à glace : commune en régie (sert aussi la 40aine de pêcheurs du bourg + ceux du Vauclin et du François (car panne))

système : jetons

- matériel de pêche : non

- carburant détaxé : non, essence faite à Taupinière

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non, congélateurs personnels



- étals de vente aux normes sanitaires : voir ci-dessous, vente faite sur place





- engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

 collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : oui, bacs de tri sélectif



- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvélables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Projet complet en cours commune – CTM, et bien suivi par la commune

1.14 - L'APIT de Sainte Marie

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 18 (DM 2015) ; 8 pêcheurs dont 4 à Miquelon (DM 2017 terrain)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 36,4 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures: infrastructures de vente, abris en bois, douches (collectives), petit hangar pour filets et casiers

Conditions de travail et de vie :

Abris : problème des tôles pourries et problème d'électricité

Halle de ramendage : non

Avitaillement :

- glace : oui capacité : 1t/jour en fonctionnement (au 03/05/2017) : oui

propriétaire du silo à glace : commune exploitant du silo à glace : commune en régie

- matériel de pêche : non

 carburant détaxé : non, essence faite à la station, puis transport en bidon, puis annexe jusqu'au bateau

Autres services : non

Prise en charge des débarquements :



- chambre froide : non, congélateurs personnels, « une chambre froide était en projet »
- étals de vente aux normes sanitaires : oui, planche de découpe hors service, poisson vendu sur site à 100 %





- engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : non
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Planches de découpe HS Manque des douchettes (volées) Besoin de toilettes au niveau de la halle de vente

1.15 - L'APIT de Tartane et point de vente de la Crique – Trinité

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 20 à Tartane, 14 à la Crique (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 88 (DM 2015) ; 70 (DM 2017 terrain)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 179,8 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures: abris, machine à glace, point de vente



Conditions de travail et de vie :

32 abris à Tartane (abris Est en mauvais état : tôles trouées, en projet de réfection) en nombre suffisant.





Halle de ramendage : non

DM/SDAM – Ports 2017

Avitaillement:

 - glace : oui (neuve) mais pas encore en fonctionnement à Tartane, gérée par la commune capacité : t/jour en fonctionnement (au 27/04/2017) : non

propriétaire du silo à glace : commune exploitant du silo à glace : commune en régie



- matériel de pêche : non

- carburant détaxé : non, l'essence est faite à la pompe de Tartane (station Total détaxé) ou à Trinité

Autres services : non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non, ni à Cosmy ni à la Crique

- étals de vente aux normes sanitaires : oui. « la glace fond vite car les étals ne sont pas assez creux » à Tartane. Marché non sécurisé (occupation des étals de vente => demande de fermeture en cours en protestation).

A la crique :





A Tartane :









- engins de levage (potences) : non

– équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

 collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : bacs de tri sélectif ; pas de bacs à huiles (alors qu'il y en a eu un) pour les autres déchets : benne demandée à la mairie



- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

PRIORITES: Machine à glace et chambre froide

A la Crique, un projet prévoit la réfection des étals et le changement des robinets.

Charges des abris (location de la commune 25€ (incompréhension des pêcheurs : "ailleurs on ne paye que l'eau et l'électricité"))

Dossier envoyé à la CTM par le président M. COTREBIL pour les 3 sites de Trinité, mais sans réponse

Pas d'endroit pour l'entretien des navires (résine), attente de fermeture de l'école

Pas de mise à l'eau

Pas de halle de ramendage

Pas de bacs à huiles (alors qu'il y en a eu un)

Pour les autres déchets : benne demandée à la mairie

Pas de pontons

Pas de sanitaires ni de douche Gêne par certains plaisanciers 1 mise à l'eau avait été demandée

- Les autres sites de débarquement équipés

Certains sites de débarquement ne sont ni des ports de pêche territoriaux, ni des APIT mais sont équipés par les communes (appontements, étals de vente, machines à glace, etc.).

1.1 - Bellefontaine



DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 13 (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 19 (DM 2015)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 40,3 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures: enrochements, ponton, cale de halage





Conditions de travail et de vie :

Quelques petits abris abîmés. 12 marins-pêcheurs à Bellefontaine

Halle de ramendage : artisanales

Avitaillement :

– glace : oui capacité : inconnue en fonctionnement (au 04/04/2017) : non

propriétaire du silo à glace : commune exploitant du silo à glace : inconnu

système : carte prépayée, jetons ?

- matériel de pêche : non

– carburant détaxé : non

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : oui, en fonctionnement



- étals de vente aux normes sanitaires : non



– engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : non
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau) : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Besoin d'une halle de vente. Besoin d'éclairage et d'un abris sur le ponton pour les filets Mise à l'eau à refaire

1.2 - Le bourg des Anses d'Arlet

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer — COT délivrée pour ZMO à l'Espace Sud

ACTIVITE:

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 85 (DM 2015) ; 4 pêcheurs au bourg (DM 2017 terrain)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 50,2 tonnes pour toute la commune (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : quais, abris, sanitaires, boxs béton de rangement, chambre froide et marché neufs

Conditions de travail et de vie :

4 abris en état correct avec sanitaires mais sans eau







Halle de ramendage : non, pas spécifique

Avitaillement :

- glace : non

- matériel de pêche : non

- carburant détaxé : non ; carburant fait au Diamant ou à Petite Anse

Autres services : non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : oui neuve, mais pas encore en service



- étals de vente aux normes sanitaires : marché neuf « non ouvert depuis 2 ans », donc vente sur place avec les moyens du bord





- engins de levage (potences) : oui, 1 potence en mauvais état



- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : non
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Eau au niveau des sanitaires. Ouverture du nouveau marché et des chambres froides

1.3 - La Cherry - Le Diamant

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer

ACTIVITE:

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 35 (DM 2015) – 10 marins-pêcheurs actifs (DM 2017 terrain)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 56 tonnes (DM 2011) pour toute la commune

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures: abris



Conditions de travail et de vie :

8 abris à rafraîchir, de taille suffisante



Halle de ramendage : non



Avitaillement :

- glace : non, la glace est prise à Petite Anse

- matériel de pêche : non

- carburant détaxé : non, carburant fait à Taupinière

Autres services : non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non, une majorité de pêcheurs a un congélateur en cas de surplus (non vendus)
- étals de vente aux normes sanitaires : non, le poisson est vendu sur place en direct
- engins de levage (potences) : non
- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : non
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Besoin d'un point d'eau pour lavage et de sanitaires.

Besoin d'une halle de ramendage

Éventuellement une machine à glace à Taupinière serait bien.

Pas de bacs à déchets.

Besoin d'une structure pour la découpe des poissons avec tables et bacs.

1.4 - Dostaly - Le François

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : oui (n°10-01942 et n°10-01940 du 11 juin 2010)

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 29 (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 85 (DM 2015) ; 10 pêcheurs (2 « promeneurs » et 8 marins-pêcheurs à 100%)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 118,9 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : abris en béton, cale de halage et ponton béton (rénové dernièrement par la commune, mais une partie n'est pas praticable à marée basse car pas assez de hauteur d'eau). La mise à l'eau de Dostaly même a un angle mauvais, une mise à l'eau est OK à 50m du site, sur laquelle des barres pourraient être installées.





Conditions de travail et de vie :

Les abris présents sont très abîmés, les tôles du toit sont simplement posées. Eau et électricité présentes mais pas de sanitaires.

- Halle de ramendage : non, pas spécifique



Avitaillement:

- glace : non, la glace est prise au Marin ou au Vauclin (2 pêcheurs ont investi dans une petite machine à glace)
- matériel de pêche : non
- carburant détaxé : non, l'essence est faite à Maxipêche du François, mais les horaires d'ouverture ne sont pas adaptées à la pêche au large (départ tôt et retour tard) => intérêt de mettre des machines à carte. De plus, les rares fenêtres temporelles de pêche sur DCP ne peuvent pas être manquées.

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide : non (sauf privée : 2 pêcheurs ont une chambre froide à 2)



– étals de vente aux normes sanitaires : non, la vente est faite à Periola. Le poisson pélagique est vendu aux restaurants, au bord de la route ou sur commande. Il est pratique de vendre sur le bord de la route, car le marché est assez "sectoriel".

- engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

 collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : non





- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non

 équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

PRIORITE: Glace et essence

L'essence est faite à MaxiPêche mais les horaires d'ouverture ne sont pas adaptées à la pêche au large (départ tôt et retour tard) => intérêt de mettre des machines à carte

Une mise à l'eau OK à 50m du site, sur laquelle des barres pourraient être installées

1 ponton a été rénové dernièrement par la commune, mais une partie n'est pas praticable à marée basse car pas assez de hauteur d'eau

Eau et électricité présente mais pas de sanitaires

Besoin d'un point de vente local aux normes

Pas de plateforme pour ranger les filets (c'est donc une méthode de pêche qui a été délaissée)

Pas de bacs de récupération des huiles, et ceux du bourg sont pleins

1.5 - Grande anse – Anses d'Arlet

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non

ACTIVITE:

Nombre de navires de pêche résidents : 13 (SIH 2015)

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : environ 10 pêcheurs à Grande anse (DM 2017 terrain)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 50,2 tonnes (pour toute la commune)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures : abris et petit kiosque de vente ; pas de cale de mise à l'eau

Conditions de travail et de vie :

6 abris trop petits avec insalubrité (rats et souris) et peintures à refaire + 2 abris ailleurs dans la commune (accordés pour 2 pêcheurs)



Avitaillement:

- glace : non

- matériel de pêche : non

- carburant détaxé : non, carburant fait au Diamant ou à Petite anse

Autres services : non

Prise en charge des débarquements :

– chambre froide : non

- étals de vente aux normes sanitaires : kiosque de vente non fonctionnel et à rénover, vente uniquement sur place



- engins de levage (potences) : non

- équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

- collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.) : non
- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Souhaits des marins-pêcheurs ?

Sont souhaités :

- table de vente et découpe à la bonne hauteur
- planche de découpe
- bacs de lavage inox (comme au bourg)
- machine à glace
- petite chambre froide
- sanitaires vestiares toilettes
- petit hangar pour la réfection des filets
- installation de compteurs électriques (actuellement chacun se fait sa propre installation avec compteur personnel dans son box)
- petit quai flottant pour débarquer les filets

1.6 - L'Anse à l'Âne - Les Trois Îlets

DOMANIALITE

DPM « mouillé » : géré par la direction de la Mer → AOT délivrées : non, plan de balisage au sud de l'Anse (arrêté n°071099 du 13 avril 2007). Délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2016 n°72/2016 portant demande de transfert de gestion du domaine public maritime de l'État à la Commune-> sans suite.



ACTIVITE:

Nombre de marins-pêcheurs dans la commune : 25 (DM 2015)

Volumes débarqués en 2011 (estimation) : 82,2 tonnes (DM 2011)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Infrastructures: abris



Conditions de travail et de vie :



Halle de ramendage : non

Avitaillement:

- glace : oui capacité : 2 t/jour en fonctionnement (au 27/04/2017) : non

propriétaire du silo à glace : commune exploitant du silo à glace : commune en régie

– matériel de pêche : non

– carburant détaxé : non

Autres services: non

Prise en charge des débarquements :

- chambre froide: non

- étals de vente aux normes sanitaires : non

- engins de levage (potences) : non

– équipements de pesée : non

Équipement de gestion des déchets et de limitation de l'impact environnemental

 collecte et tri des déchets solides et liquides issus des bateaux (collecte et traitement des eaux de cale, des huiles usagées, etc.): non, seulement poubelles et bacs tout venant



- collecte et traitement des effluents (eaux pluviales, eaux de carénage) : non
- plan de lutte contre les pollutions accidentelles (formation, barrages flottants) : non
- équipements à faible consommation d'énergie ou emploi d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation d'eau : non

Synthèse des équipements des APIT en mai 2017

COMMUNE	SITE	MACHINE À	CHAMBRE	ETALS DE	AUTRES	POINT DE	POINT DE VENTE
		GLACE	FROIDE	VENTE	EQUIPEMENTS	DEBARQUEMENT	TOTAL DE VEIVE
ANSES D ARLET	ANSE DUFOUR	non	non	non	abris	non	non
	GRAND ANSE	non	non	miniature	abris	non	sur place
	BOURG	non	x non livré	Х	abris	non	oui
DIAMANT	CHERRY	non	non	non	abris	non	sur place
	LA POINTE	non	non	non	station essence pêche	non	non
SAINTE LUCE	TROIS RIVIERES	х	non	non	abris	non	non
SAINTE LUCE	BOURG	voir projet	voir projet	voir projet	voir projet	voir projet	voir projet
MARIN	LA DUPREY	non	non	Х	abris	non	
SAINTE ANNE	BOURG	non	non	marche	abris	oui	oui
	CAP CHEVALIER	en panne	non	Х	abris station essence	oui	oui
VAUCLIN	CHÂTEAU PAILLE	non	non	non		non	non
	BAIE DES MULETS	non	non	non	abris	non	non
FRANCOIS	DOSTALY	non	non	non	abris	oui	route periola
ROBERT	BOURG	en panne	non	х	abris station essence	oui	oui + route
TRINITE	TARTANE	mais hors servi	non	Х	abris	non	oui
	LA CRIQUE	non	non	Х		non	oui
MARIGOT	PORT	non	non	х	abris	oui vente directe port aménagé	oui
BASSE POINTE	BOURG	non	non	non	abris	oui	non
SAINTE MARIE	BOURG	х	non	Х	abris	oui	oui
PRECHEUR	ABYMES	en panne	Х	non		oui ponton peche	route
	LA CHARMEUSE	non	non	non	volonté d'apit	oui ponton peche	route
SAINT PIERRE	BOURG	en panne	non, prévue	Х	apit	oui pontons peche	oui
CARBET	2 PONTONS	x	X	X	abris marché entrée bourg	oui ponton peche	marché
BELLEFONTAINE	PONTON BOURG	en panne	Х	non		oui ponton peche	route
SCHOELCHER	FOND LAHAYE	х	Х	x point de vente m	abris	oui	oui
	BOURG	non	non	Х		non	oui
FORT DE France	TEXACO				abris		
	CANAL	x	Х	marche	marche aux poissons	oui (même pour pêcheurs hors ff	oui (vente par pêcheurs hors ff)
	VOLGA				abris	non	non
LAMENTIN	CALIFORNIE	non	non	Х	abris	non	oui
	BOURG				vente directe	non	non
DUCOS	ZONE COCOTTE	Х	non	Х	apid - abris	oui	
TROIS ILETS	BOURG	non	non	non		non	non
	ANSE MITAN	non	non	non		non	route
	ANSE A L ANE	non	non	non	abris	non	route
RIVIERE PILOTE	POIRIER	non	non	oui	apid - abris	oui	oui (hors service)



Ministère de l'Écologie du développement durable et de l'Énergie

Secrétariat général Tour Pascal A 92055 La Défense cedex Tél.: 01 40 81 21 22

